



Programme de pesées des agneaux

Elevéo vous propose un service de suivi de croissance qui a pour objectif de vous permettre de comparer les performances de vos agneaux à l'aide d'indicateurs comme des poids à âge type (PAT) et des Gains Quotidiens Moyens (GQM). Pour ce faire, vous devez réaliser au minimum 2 pesées sur vos agneaux entre 5 jours et 135 jours d'âge. Ces 2 pesées doivent être séparées de maximum 55 jours et au minimum une pesée doit être effectuée par votre agent Elevéo.

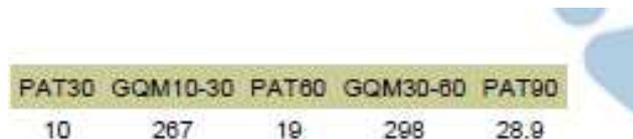
Pour pouvoir bénéficier d'un calcul du gain quotidien moyen entre 10 et 30 jours, qui donne **une estimation du potentiel laitier de vos brebis**, il faut avoir réalisé :

- une première pesée entre 5 et 15 jours de vie
- une seconde pesée entre 15 et 45 jours de vie

Les pesées réalisées par vos soins sont à renvoyer au secrétariat à l'aide du document qui accompagne votre déclaration de naissances (celui-ci est également disponible sur le site www.aweoc.be via l'onglet « Documents »).

Où trouvez cette information ?

Simple, vous pouvez consulter le poids âge type (PAT) et Gains Quotidiens Moyens (GQM) sur le certificat d'ascendance des animaux pesés mais aussi sur le document de suivi de croissance ou sur P@DDOC. **Et nouveauté depuis ce début mars, ces informations ont également été intégrées dans la carte de naissance, il est donc recommandé de demander l'impression des cartes de naissances après la réalisation des pesées.**



PAT30	GQM10-30	PAT60	GQM30-60	PAT90
10	267	19	298	28.9

Ajout de la mention « Suivi croissance » sur les certificats d'ascendance

Pour rappel, l'éleveur qui participe au programme de pesées et qui respecte les conditions ci-dessous voit apparaître la mention « Suivi croissance » sur ses certificats d'ascendance :

- L'animal doit avoir été pesé 3 fois entre 5 et 136 jours d'âge
- Au moins une des 3 pesées doit avoir été réalisée par un agent d'Elevéo
- Les pesées réalisées par l'éleveur doivent avoir été encodées dans P@ddoc au plus tard dans les 72h.

Ces poids permettent de calculer des poids à âge type (PAT) à 10, 30, 60, 90 et 120 jours.



1: Elevéo asbl

Service Ovin Caprin

agrée par le Gouvernement wallon
Siège social: rue des Champs Elysées, 4
5590 Ciney (Belgique)

Tel.: 083/23.06.34

Fax : 083/23.06.76

e-mail: ovin.caprin@awenet.be

CERTIFICAT D'ASCENDANCE

Elevage DE CHAWIEUMONT

Suivi croissance

... ce: mouton 3: Race: Texel

13.4: Robe: 5: Sexe: male (S)

6: N° d'identification: 1408 0288

7.2: Sanitel: BE 1 14080288

7.4: Mon super nom très long

15.2: Date d'émission: 27-09-2023 N° d'édition: 65

9: Date de naissance: 06-02-2020 (Belgique)

13.4: D'une portée de 3 agn. dont 3 vivant(s)

13.4: Production: 1 a./16 /24 agn./23 élevé(s)

13.3: Génotype Scrapie:

4: Statut LG: ASP Texel

12.1 et 13.5: P
26415 26584 N

né le 22-03-201
Nais.: H.J.M. J'

LG:Espoir

Tet	Dev	Mus
0	87	87

Pré-expertise en Ardennais Roux et en Zwartbles

N'oubliez de prendre contact – suffisamment à l'avance – avec votre agent pour réaliser les pré-expertises (avant l'âge de 3 mois) en Ardennais Roux et en Zwartbles (avant l'âge de 6 mois) !

Déclaration de naissances

En cette période, nous vous rappelons que les agnelages sont à **communiquer dès la fin des mises-bas ou, si les naissances sont étalées sur une période de plus de 3 mois, tous les trimestres** (au plus tard le 15/01, 15/04, 15/07 ou 15/10).

⚠ Un test de filiation (à charge de l'éleveur) sera nécessaire pour toute demande d'inscription déclarée hors délai ; en d'autres termes, si la déclaration de naissances est transmise / encodée via la plateforme Paddoc :

- plus de 4 mois après la première naissance → test de filiation sur 4 % des jeunes à inscrire,
- plus de 12 mois après la première naissance → sur tous les individus à inscrire.

Nous vous invitons donc à y être vigilant !